

Fiche d'inscription, contrat de Pension Cémafaune :

Chat :

Nom :

Identification Puce No :

Marque de croquettes habituelles :

Poulet ? Poisson ?

Marque de nourriture humide habituelle :

Date de naissance :

Sexe : mâle femelle

Race :

Couleur :

Castré /stérilisée : **obligatoire** pour les plus de 6 mois :

Détenteur du chat :

Nom :

Prénom :

Rue :

No postal/Ville :

Tel :

Portable :

E-mail :

No de pièce d'identité :

Représentant : personne pouvant amener ou chercher le chat à la place du propriétaire.

Nom :

Portable :

Aucun chat ayant contracté une maladie contagieuse ne sera admis !

Les arrivées et départs des chats se font **uniquement sur rendez-vous entre 8h et 19h**
Merci de respecter les horaires.

Dates :

Du : Heure d'arrivée :

Au : Heure de départ :

Du : Heure d'arrivée :

Au : Heure de départ :

Habitudes / santé du chat :

- Sort en extérieur ? **oui /non**
- A l'habitude des autres chats ? **oui /non**
- Agressif avec les autres chats ? **oui /non**
- Agressif avec les personnes ? **oui /non**
- A-t-il un handicap ? **oui /non**
si oui précisez :
- Une maladie chronique ? **oui /non**
si oui précisez :
- Autre **précisez :**

- Soin(s) spécifique(s) au chat pendant son séjour

Prise de médicaments : 10.- par traitement

Brossage : 15.- par entretien, fréquence à établir lors de l'arrivée du chat

La prise de médicaments et le brossage ne pourront être administrés qu'à condition que le chat se laisse faire.

Le pelage du chat devra déjà être entretenu par ses propriétaires avant son séjour.

Autorisez-vous la publication de photos de votre chat(s) sur mon site www.pension-chats.ch ? **oui /non**

Tarifs et conditions pour confier son(s) chat(s) à la pension Cémafaune

- 20.- par nuitée pour un chat vivant en communauté (dès le 1^{er} mars 2023)
- 15.- par nuitée pour chaque chat supplémentaire vivant en communauté (2^{ème} chat et + du même propriétaire)
- 25.- par nuitée pour un chat en box individuel : premiers jours pour un nouveau chat, chat qui ne s'entend pas avec les autres et qui doit rester séparé, chat ayant une nourriture spéciale, chat devant être surveillé. (Nombre de places limitées)
- Supplément pour traitement vétérinaire.
- Supplément pour entretien d'un chat à long poil.

Pour tous les nouveaux chats qui arrivent pour la première fois et tous les chats qui ont besoin de temps d'adaptation, le-les premiers jours se font en box pour qu'ils aient le temps de se mettre dans l'ambiance.

Le tarif en communauté s'appliquera dès la sortie du box.

Le prix comprend la nourriture haut de gamme croquette et / ou aliment humide selon ses habitudes, eau à volonté, couvertures, paniers, etc.

- Le prix total de la pension doit être payé au comptant et en espèces ou par TWINT le jour où l'animal est repris.
- Pour les longs séjours, plus 10 jours, le prix total de la pension vous sera demandé le jour de l'admission.
- Si le séjour est écourté par le propriétaire du chat, il devra tout de même être payé jusqu'à la date de départ prévue à la réservation.
- Le non-respect du contrat, dans un délai de 10 jours après la date de départ prévue entraînera le placement du ou des animaux à la Société Fribourgeoise pour la Protection des Animaux à 1473 Font. Le propriétaire perdra tous ses droits.
- Le montant de la pension restera dû.

Aucun chat ayant contracté une maladie contagieuse ne sera admis

- Une copie du carnet de vaccination (page d'identification du chat et pages des vaccins) doit être envoyé par message WhatsApp ou mail en même temps de la fiche d'inscription du chat lors de la réservation, aucun chat n'est accepté sans.
- Test Leucose négatif
- Vaccination Typhus, Coryza, Leucose doivent avoir été fait il y a moins d'une année. Le dernier rappel doit avoir été effectué au moins 10 jours avant l'admission.
- Pour les chats domiciliés hors du territoire Suisse, la vaccination contre la rage est exigée.
- Merci de couper (épointer) les griffes de votre chat avant son arrivée.
- Un traitement par vermifuge ainsi qu'un traitement antiparasitaire sont à effectuer 1 semaine avant le séjour par le propriétaire.
- Le propriétaire est impérativement tenu de signaler si le chat a contracté une maladie contagieuse ou s'il suit un traitement vétérinaire. Si nécessaire, nourriture spéciale et médicament doivent être fournis pour toute la durée du séjour et un supplément sera applicable
- Les chats de plus de 6 mois doivent être castrés/ stérilisés.
- Pour des raisons de sécurité, les chats séjournant à la pension doivent être identifiés par puce électronique.
- La pension Cémafaune se réserve le droit de refuser une admission lorsque l'animal n'est pas vacciné correctement (voir vaccins demandés), qu'il représente un danger pour les autres pensionnaires, ou que son état de santé est incompatible pour un placement en pension, tels que puces ou traces de parasites, maladie, etc.
- Le propriétaire reconnaît les risques que comporte la pension pour son chat. Il le confie en toute connaissance de cause et déclare accepter ces risques. La pension Cémafaune est dégagee de toute responsabilité en cas de maladie, d'accident du ou des chats confiés avant, pendant ou après le séjour. Il en est de même en cas de décès du ou des animaux confiés pendant ou après le séjour.
- En cas de maladie ou d'accident durant le séjour : les soins seront prodigués par le vétérinaire de la pension. Il est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires. Tous les frais sont à la charge du propriétaire. La suite du traitement et les soins administrés à la pension seront facturés en plus de la pension de base.
- Le propriétaire du ou des animaux confiés à la Pension Cémafaune ne saura se prévaloir de dédommagements ou d'intérêts.
- Afin que le chat arrive dans un endroit le plus neutre possible, nous n'acceptons pas les objets personnels de votre chat.
- For Juridique Fribourg
- 50.- de supplément seront demandés à partir de 30 min. de retard pour un horaire non respecté et non annoncé.

Date :

Signature du propriétaire :